

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EARL de Ker Madeleine – Ker Madeleine -
56130 Théhillac**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 18 janvier 2021 à 9h00 au 15 février 2021 à 12h00** en mairie de Théhillac concernant le projet présenté par l'EARL de Ker Madeleine, dont le siège social est situé au lieu-dit « Ker Madeleine » - 56130 Théhillac, en vue d'exploiter à cette adresse, un élevage avicole devant comporter 40 000 emplacements de volailles.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Théhillac aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 15 février 2021 à 12h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Théhillac ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr